

de la condition humaine ; ce qui ne se pouvoit pas dire de tous les morts, y en ayant plusieurs dont il étoit constant que la vie avoit été fort déreglée & même scandaleuse. Mais comme il étoit impossible de décider précisément après la mort d'un homme quel étoit son sort, & quel rang il tenoit dans l'autre monde, la pitié de ses heritiers les portoit à en juger favorablement, & à les mettre au rang des gens de bien, d'autant plus qu'on s'est toujours fait un point de Religion de ne parler jamais que respectueusement des défunts. Ainsi on leur donnoit en general le nom de dieux *Manes*. C'étoit comme l'on sçait l'Inscription ordinaire des Tombeaux & le titre de routes les Epitaphes. Mais ce culte religieux que l'on rendoit à la memoire des morts, ne les évoit pas pour cela au rang des veritables dieux, à moins que leur vertu publiquement reconnüe s'étant attiré la veneration des peuples, n'eût été consacrée par des Temples & des Autels. Il est vrai que la Theologie Payenne n'a jamais été fort scrupu'euse dans ses Apoteoses sur les mœurs de ceux qu'elle a mis au rang des dieux, dont la plupart tant anciens que modernes, auroient été fort embarrassés à fournir des preuves d'une probité purement humaine.

Ainsi la divinité qu'on attribuoit par honneur aux *Manes* du commun, n'étoit pas un sûr garant de leur felicité. Il paroît même que les devoirs qu'on vouloit bien leur rendre, étoient autant pour les soulager & pour assurer leur repos, que pour se concilier leur faveur & leur protection. On jugeoit qu'ils y étoient sensibles pour leurs propres interêts, puis qu'ils souffroient avec tant d'impatience